

Perspective de recherche

26 May 2020.

Exploitation minière et eau : Les préoccupations opérationnelles priment-elles sur l'intérêt public ?

Les entreprises minières ont beaucoup moins tendance à recueillir et communiquer des données sur leur gestion de la qualité des eaux que sur les quantités d'eau qu'elles consomment. D'autres parties prenantes partagent les mêmes ressources hydriques que les opérations minières et sont fortement dépendantes non seulement de la quantité, mais aussi de la qualité de ces ressources ; elles ont besoin d'informations utiles sur les niveaux de pollution aquatique. Par ailleurs, investisseurs miniers, financiers et clients tiennent à être informés des performances des entreprises en matière de prévention de la pollution aquatique et de gestion des risques liés à la qualité des eaux à l'échelle des actifs miniers. Il semble toutefois que si les préoccupations opérationnelles d'approvisionnement en eau des entreprises donnent lieu à la publication plus régulière de rapports de consommation hydrique, ces mêmes entreprises ont, dans une large mesure, négligé de publier des données utiles sur la qualité de l'eau au niveau local. Le travail de recherche montre que, en règle générale, les entreprises minières publient des données de suivi de la qualité des eaux uniquement lorsque les réglementations en vigueur dans le pays producteur l'exigent.

Une problématique d'intérêt public fondamentale

Les opérations minières peuvent avoir des impacts graves et durables sur la qualité des eaux, qui à son tour détermine si elles sont utilisables et sûres pour l'agriculture, les autres industries, les communautés locales et l'environnement en aval des points de rejet des sites miniers. La qualité de l'eau est en soi une problématique intergénérationnelle qui touche directement la santé socioéconomique et environnementale des zones minières.

Il va sans dire que les utilisateurs d'eau ont besoin de pouvoir accéder à des données à jour et locales sur la qualité des ressources hydriques en aval des activités minières.

Selon Peter Kindt, Responsable des métaux, des mines et des engrais EMEA chez ING Bank:

“ Comprendre, mesurer et analyser les problèmes liés à l'eau dans l'industrie minière est une tâche complexe et souvent sous-évaluée, tout en étant d'une grande importance pour les banques et autres investisseurs. Pas seulement du point de vue d'un investissement à impact social (*impact investment*),_mais aussi pour gérer les risques : obtenir et maintenir localement un permis social d'exploitation et comprendre les risques liés au changement climatique à plus long terme".

Manque d'attention à la qualité des ressources hydriques

Le décalage entre la disponibilité des données sur la qualité de l'eau et celles sur la quantité d'eau consommée s'observe très clairement dans les résultats du [RMI Report 2020](#),¹ qui évalue les politiques et les pratiques de 38 grandes entreprises minières relativement à un large éventail de questions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG). Leur score moyen pour le suivi et la publication de données sur la qualité des eaux en aval de leurs activités ne dépasse pas 13 %, à comparer avec un score moyen de 60 % pour le suivi et la publication de données sur la consommation d'eau (voir les figures 1 et 2).

Figure 1 **QUANTITÉ D'EAU : suivi par rapport à des objectifs et publication de données**
(Résultats du RMI Report 2020 – F.03.2.a)

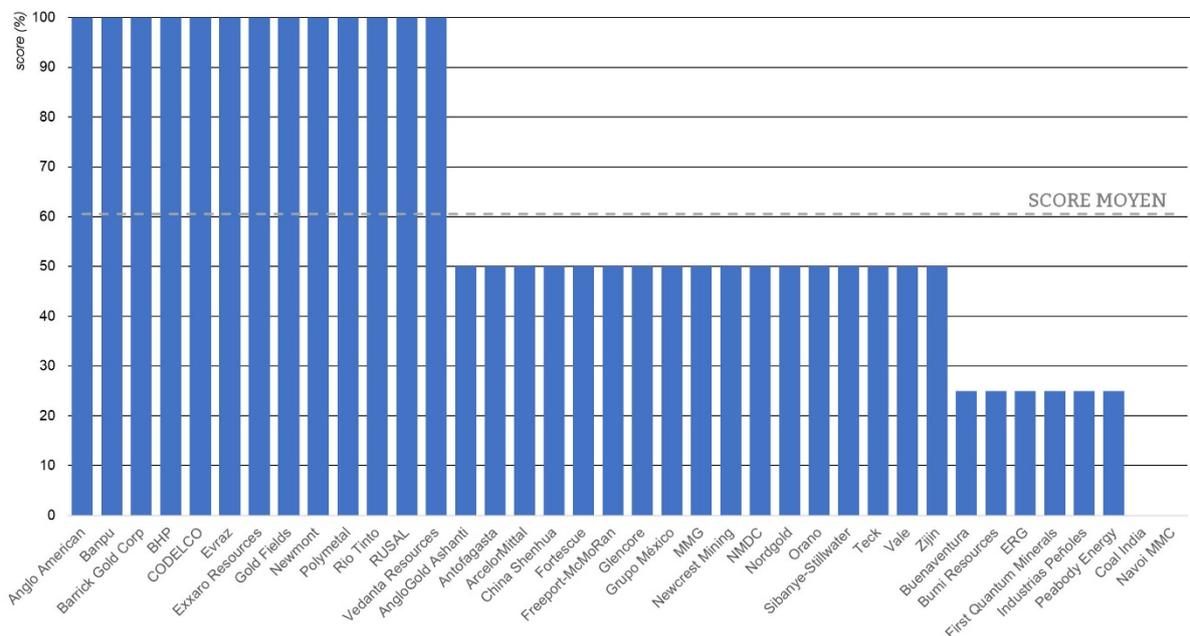
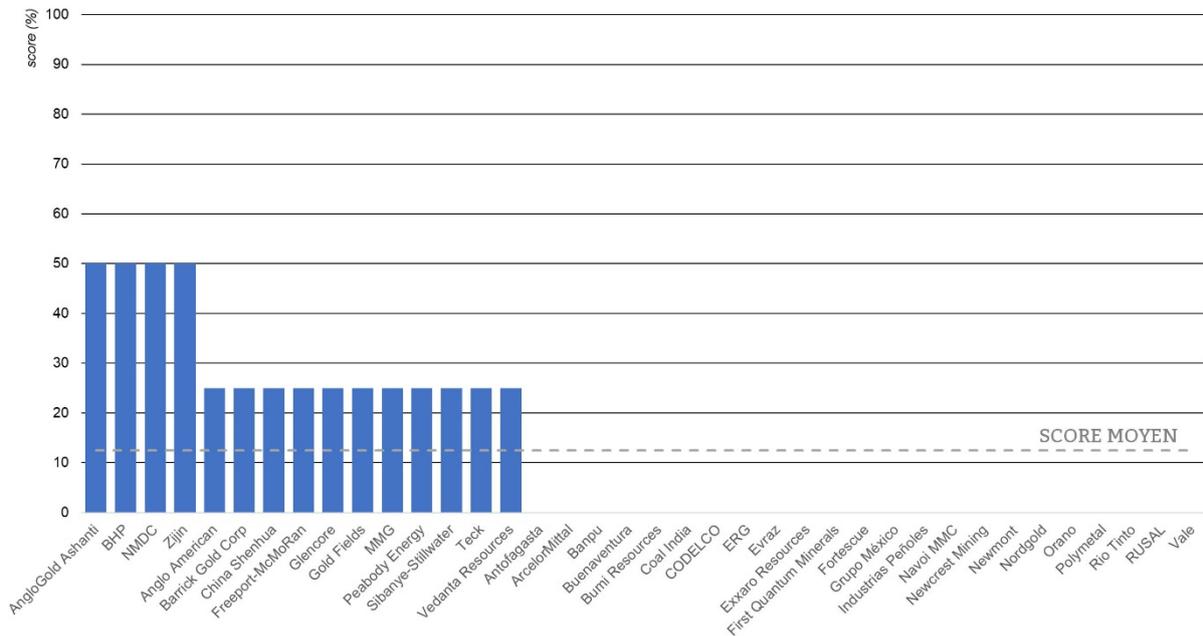


Figure 2 QUALITÉ DE L'EAU : suivi par rapport à des objectifs et publication de données
(Résultats du RMI Report 2020 – F.03.3.a)



Les mêmes tendances sont observées au niveau des sites miniers. Les résultats des évaluations de sites miniers du RMI Report 2020 sont très faibles en ce qui concerne le suivi et la publication de données à la fois sur la qualité et la quantité d'eau. Mais une fois de plus les entreprises ont beaucoup moins tendance à suivre et à publier des données sur la qualité que sur quantité d'eau à l'échelle des sites miniers (voir les figures 3 et 4).

Figure 3 Données publiques sur la QUANTITÉ D'EAU à l'échelle des sites miniers
(Résultats du RMI Report 2020 – MS.08.a)

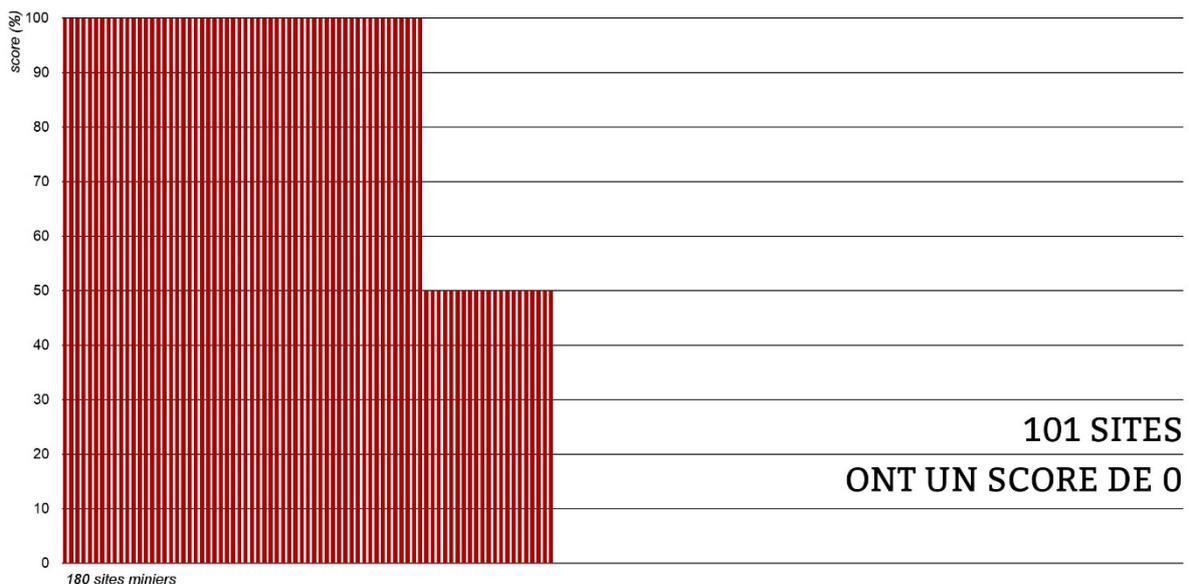
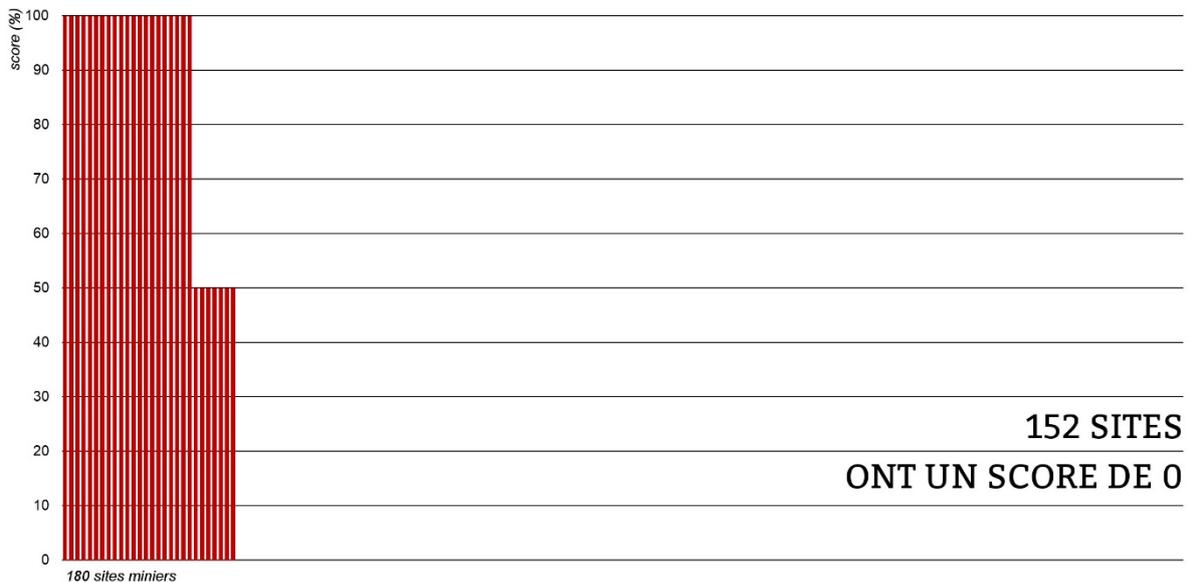


Figure 4 **Données publiques sur la QUALITÉ DE L'EAU à l'échelle des sites miniers**
(Résultats du RMI Report 2020 – MS.07.a)



On constate en particulier que seulement une ou deux des entreprises évaluées dans le RMI Report 2020 incluent des informations sur leurs impacts en matière de qualité des eaux dans leurs rapports de durabilité (même si elles limitent les indications données à de brèves mentions d'incidents de pollution graves), alors que les entreprises publient régulièrement des statistiques de consommation d'eau. Les résultats du RMI Report 2020 confirment en outre que les cadres réglementaires influent fortement sur la tendance des entreprises à suivre et à publier la qualité des eaux. Dans l'ensemble, les sites miniers de pays comme l'Inde et l'Australie ont une longueur d'avance sur les autres à cet égard puisque les autorités ont rendu obligatoire la publication des résultats du suivi de la qualité des eaux. Il est important de noter que les règlements en question exigent que les entreprises rendent compte de la qualité des eaux à des lieux précis en aval des points de rejet, et non pas simplement de la qualité des eaux rejetées.

Les faibles attentes du secteur en matière de reporting sur la qualité de l'eau

Dans une certaine mesure, la « demande interne » de reporting sur la qualité de l'eau est faible étant donné que les principales normes et directives relatives à la publication d'informations sur l'eau négligent en grande partie la qualité. Par exemple, la Global Reporting Initiative (GRI) pose des questions détaillées sur la consommation d'eau, mais ne pousse pas l'étude des aspects de qualité plus loin qu'une simple désagrégation à deux niveaux de la qualité des rejets.² Les entreprises minières qui utilisent ce cadre ne donnent tout de même que rarement des indications sur la qualité publiant uniquement des données sur la quantité de rejets.³ Par ailleurs, alors que les directives sectorielles relatives à la gestion des ressources hydriques (celles de l'ICMM, par exemple) soulignent la nécessité de

publier régulièrement des données de performance en matière à la fois de qualité et de quantité,⁴ les directives sectorielles relatives à la publication de données sur l'eau portent presque entièrement sur les questions de quantité et, encore une fois, ne vont pas plus loin qu'une désagrégation des données de qualité en deux niveaux (haute ou mauvaise) des rejets dans régulièrement des données de performance en matière à la fois de qualité et de quantité.⁵ Il manque dans ces publications superficielles une indication détaillée de la qualité des eaux effectivement utilisées par les parties prenantes situées en aval des activités minières, c'est-à-dire des eaux des rivières et des lacs pouvant être prélevées pour d'autres industries, pour l'élevage, pour l'irrigation des cultures ou la consommation domestique.

Un décalage avec la matérialité

Ce manque de suivi et de reporting sur la qualité des eaux contraste avec le fait que la majorité des analyses de matérialité placent les questions tant de qualité que de quantité d'eau parmi les problématiques prioritaires. Un tel constat met en doute l'utilité de ces analyses de matérialité. Il n'est pas exagéré de dire que les entreprises ont parfois donné un sens étroit à la « matérialité », en se fondant sur les origines financières du concept de matérialité, c'est-à-dire l'importance d'une question pour l'entreprise même, plutôt que l'importance de la question au sens large pour les autres parties prenantes. Cette tendance est reconnue, par exemple, par la Global Reporting Initiative (GRI), qui a jugé nécessaire de clarifier le sens plus large de la matérialité dans ses récentes normes de reporting.⁶ Des analystes ont par ailleurs fait observer que les analyses de matérialité pouvaient être traitées comme des exercices de « cochage de cases » dont les résultats sont complètement dissociés de la gestion et du reporting ESG de l'entreprise. Le décalage constaté entre le traitement de la question de la qualité de l'eau dans les analyses de matérialité et dans les données publiées par les entreprises.⁷ est peut-être un exemple de cette « dissociation ».

Qualité de l'eau : vue d'ensemble

Grâce aux technologies actuelles d'épuration des eaux, les entreprises minières peuvent aisément contrôler la qualité de leurs rejets dans les ressources hydriques. Dans la majorité des cas, elles recueillent déjà des données de suivi de la qualité des eaux ambiantes et des eaux de rejet. Il s'agit maintenant tout simplement de publier ces informations et de les rendre accessibles aux autres parties prenantes, en temps utile et de façon explicite.

Les impacts des sites miniers sur la qualité des eaux varient considérablement, le suivi doit évidemment être adapté aux conditions particulières du territoire et aux réglementations environnementales en vigueur. Dans la majorité des cas, la qualité des ressources hydriques ne dépendra pas uniquement de la qualité des rejets des activités minières individuelles. La présence d'autres entreprises, de centres habités et d'activités de subsistance contribuera également aux impacts sur la qualité des eaux ; une accumulation d'impacts rendant d'autant plus importante la publication régulière de données détaillées sur la qualité des eaux ambiantes.

Une étude menée par le Columbia Water Center et le Columbia Center for Sustainable Investment montre que ces impacts progressifs peuvent passer inaperçus étant donné qu'un grand nombre d'opérateurs miniers s'intéressent uniquement à leurs propres rejets de polluants dans les masses d'eau souterraine et superficielle, partant du principe que les volumes d'eau disponibles demeureront suffisants pour diluer la pollution et obtenir la qualité requise.⁸ À mesure que les effets cumulés de la pollution et du tarissement de l'eau se manifesteront, les activités minières subiront probablement une pression sociale et réglementaire considérable et risqueront de perdre leur licence sociale d'exploitation.⁹

Face à la problématique de la qualité des eaux, les entreprises minières s'intéressent de plus en plus à l'adoption du « suivi participatif » en collaboration avec des représentants des parties prenantes locales. Fréquemment utilisés comme outils de collaboration par les entreprises minières, ces procédés participatifs demandent toutefois une certaine prudence, pour éviter qu'ils ne servent de simple paravent. Ils doivent contribuer à une communication transparente des données, ainsi qu'à un dialogue franc et éclairé sur les moyens de satisfaire au mieux les besoins communs en eau de toutes et tous.¹⁰

Outre la qualité des eaux en aval des activités, la stratégie de gestion des ressources hydriques au niveau du captage d'eau d'un site minier doit couvrir un plus large éventail de sujets, comme la prévention des risques de pollution aquatique causée par la gestion des résidus ou par l'inondation des mines abandonnées.¹¹

Vers le partage libre de données de qualité des eaux locales

La qualité des eaux est d'une importance primordiale pour les parties prenantes riveraines des activités minières. Les entreprises peuvent faire beaucoup plus pour assurer une meilleure gestion de la qualité des ressources hydriques locales, un meilleur suivi et une meilleure transmission des données. La disponibilité d'informations détaillées et communiquées en temps utile sur la qualité des eaux devrait être la norme au lieu de dépendre des réglementations en vigueur. En informant sur la qualité des eaux ambiantes en aval de leurs points de rejet, ainsi que sur la qualité des rejets, les entreprises peuvent démontrer qu'elles assument leur responsabilité vis-à-vis de l'écosystème global. Elles peuvent également attester de leur contribution au 6^e Objectif de développement durable (ODD) sur l'eau propre et l'assainissement, en particulier la cible de réduction de la pollution aquatique et de réutilisation sans danger de l'eau.

Le RMI Report 2020 relève quelques exemples d'entreprises appliquant les meilleures pratiques en publiant des données détaillées de suivi de la qualité de l'eau des masses souterraines en aval des points de rejet de leurs activités. Dans certains cas, ces publications indiquent également à quelles dates et à quels endroits les niveaux de qualité sont descendus au-dessous des limites réglementaires.

Ce degré d'information, immédiatement après la collecte des données, est essentiel pour être utile aux utilisateurs locaux des eaux. Qui plus est, grâce à la communication régulière de données sur la qualité des eaux locales, les entreprises peuvent nouer un dialogue plus fécond à ce sujet avec les parties prenantes.

Le secteur minier doit faire plus pour encourager la publication de données exhaustives, utiles et comparables sur la qualité des eaux. En prenant l'initiative de rendre ces données aisément accessibles, les entreprises témoignent de leur respect pour les autres utilisateurs de l'eau, mais aussi pour les écosystèmes dans lesquels elles opèrent. Elles peuvent également démontrer leur gestion des risques hydriques aux investisseurs et gagner la confiance de toutes les parties prenantes.

¹ Voir RMI Report 2020 <https://2020.responsibleminingindex.org/fr>

² Voir GRI (2018) GRI 303: Water and Effluents; Mudd, G. (2008) Sustainability Reporting and Water Resources: a Preliminary Assessment of Embodied Water and Sustainable Mining. *Mine Water and the Environment*, Volume 27, April 2008.

³ Voir Northey, S.A. et al (2019) Sustainable water management and improved corporate reporting in mining. *Water Resources and Industry*, Volume 21, June 2019.

⁴ Voir par exemple ICMM (2014). Water Stewardship Framework.

⁵ Voir ICMM (2017) A Practical Guide to Consistent Water Reporting.

https://www.icmm.com/website/publications/pdfs/water/water-reporting_en.pdf; voir également, SASB (EM-MM-140a.2.), GRI (303-4), DJSI Metals and Mining (2.3.4, 2.7.2) among others.

⁶ Voir <https://www.globalreporting.org/standards/questions-and-feedback/materiality-and-topic-boundary/>

⁷ Helisek, A. (2019) The Symbiotic Rise of ESG and Materiality. Edelman Insights.

<https://www.edelman.com/insights/symbiotic-rise-esg-and-materiality>

⁸ Columbia Water Center (2017) Mining & Water Risk: Diagnosis, Benchmarking, and Quantitative Analysis of Financial Impacts. Columbia University Columbia Water Center, Earth Institute, Industrial Engineering & Operations Research, Columbia Center for Sustainable Investment.

<http://water.columbia.edu/files/2015/05/NBIM-Synthesis-Chapter-FInal-4.11.18.pdf>

⁹ *Op cit.*

¹⁰ Jiménez, A. et al (2019) The Enabling Environment for Participation in Water and Sanitation: A Conceptual Framework. *Water*, Volume 11, February 2019.

¹¹ Ugya, A.Y. et al (2018). Water Pollution Resulting From Mining Activity: An Overview. Proceedings of the 2018 Annual Conference of the School of Engineering & Engineering Technology, The Federal University of Technology, Akure, Nigeria, Vol (3).

Responsible Mining Foundation

Le rapport est produit par la Responsible Mining Foundation (RMF), un organisme de recherche indépendant qui encourage l'amélioration continue des pratiques responsables dans l'ensemble du secteur minier en développant des outils et des cadres méthodologiques, en publiant des données d'intérêt public et en rendant possible un engagement éclairé et constructif entre les entreprises minières et les autres parties prenantes.

En tant que fondation indépendante, la RMF n'accepte aucun financement ni aucune autre contribution du secteur minier. www.responsibleminingfoundation.org

Avertissement

Les constatations, conclusions et interprétations contenues dans le présent article Responsible Mining Index (RMI) Report 2020 ne reflètent pas nécessairement les points de vue des bailleurs de fonds, administrateur·rices et employé·es de la Responsible Mining Foundation (RMF), ni des autres personnes ayant participé aux consultations ou contribué à ce rapport comme conseillers.

Le présent article est publié à titre d'information uniquement et n'est nullement destiné à un usage promotionnel. Ce rapport ne fournit aucun conseil ni recommandation sur le plan comptable, juridique, fiscal ou propre aux investissements, et il ne constitue ni une offre ni un démarchage en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers d'aucune sorte.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier l'exactitude des traductions, la version anglaise du document doit être considérée comme la version définitive.

Mention relative aux droits d'auteur

Toutes les données et contenus écrits sont mis à disposition selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 (CC BY-NC 4.0).



Les utilisateur·rices sont libres de partager et d'adapter le contenu, mais en indiquant les crédits appropriés, en intégrant un lien vers la licence et en indiquant si des modifications ont été apportées. Le contenu couvert par la licence ne peut être utilisé ni à des fins commerciales, ni de manière discriminatoire, dégradante ou faussé. En cas d'utilisation, veuillez créditer comme suit « Responsible Mining Foundation (RMF), 'Exploitation minière et eau: Les préoccupations opérationnelles priment-elles sur l'intérêt public?' (2020) ». Les photographies présentées ne sont pas incluses dans cette licence, sauf mention contraire.

www.responsibleminingfoundation.org